

# SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES ASSOCIATIONS DANS LES DÉCHETTERIES

Le SMDO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des associations. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

Ce système vous donnera une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assurera une meilleure facturation.

#### Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présenterez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

## L'accès des associations - Rappel

Vous êtes une association et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries. Pour cela, vous devez faire une demande de carte auprès du SMDO accompagnée d'une copie de la carte grise de chaque véhicule et des statuts de l'association.

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type et la quantité de déchets apportés.

Vos dépôts dits « spéciaux » (peintures, phytosanitaires, solvants,...) vous seront facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence semestrielle.

La distribution des cartes se fera par voie postale.

Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le Directeur,

Gilles CHOQUER



## **ACCÈS DÉCHETTERIES**

### DEMANDE DE CARTE POUR UN VÉHICULE

Une carte SPÉCIFIQUE PAR VÉHICULE est remise par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise aux associations. Cette carte ne peut en aucun cas être utilisée pour un véhicule autre que celui auquel il aura été attribué.

Nom de l'association :  SIRET : obligatoire  Adresse :	
Code postal :	Commune:
Adresse de facturation (si différente) :	
Code postal :	Commune:
Nom du dirigeant :	Nom du déposant :
Téléphone: F	ax: Mobile:
N° d'immatriculation du véhicule 1 :	
$N^{\circ}$ d'immatriculation du véhicule 2 :	
$\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ d'immatriculation du véhicule 3 :	
$N^{\circ}$ d'immatriculation du véhicule 4 :	
$N^{\circ}$ d'immatriculation du véhicule $5$ :	
En préalable à toute attribution d'une carte d'accès aux déchetteries, le demandeur s'engage à respecter le règlement en vigueur sur le site. S'il ne dispose pas de ces règles, il devra en faire la demande auprès du Syndicat Mixte du Département de l'Oise ou du personnel sur place.	
Date de mise à disposition : 3 semaines après réception du courrier au SMDO.	
Joindre une copie de la carte grise de chaque véhicule ainsi que les statuts de l'association	
Fait à :	e: / /
Signature et cachet de l'association :	

### Demande à transmettre au :